

**DURÉE**

0,37500 jours (soit 3 heures)

**PRIX**

220 € par participant

Soit 264 € TTC

Frais de repas et d'hébergement non inclus

**PUBLIC CONCERNÉ**

- Professionnels de l'expertise : expert d'assuré, expert d'assurance, expert judiciaire

- Maîtres d'ouvrage

- Maîtres d'oeuvre

- Professionnels de l'immobilier : agents, négociateurs, gestionnaires, syndics, administrateurs ...

- Professions juridiques : notaires, avocats, huissiers de justice, magistrats, ...

- Professionnels du bâtiment et de la construction : architectes, conducteurs de travaux, chefs de chantier, économistes de la construction, artisans, cadres et salariés de la construction, entreprises, économistes ...

- Professionnels de l'assurances : entreprises et intermédiaires d'assurance et de réassurance, personnel des entreprises et intermédiaires d'assurance et de réassurance.

- Promoteurs

- Diagnostiqueurs immobiliers

- Etc.

**PRÉREQUIS**

Posséder une bonne connexion internet

Navigateurs : Firefox, Chrome, Safari

**PÉDAGOGIE**

A travers différents contenus (vidéos, ateliers pédagogiques et interactifs, documents...) parcourez les points essentiels et devenez acteur de votre formation !

**FORMATEURS**

Experts, ingénieurs, avocats, juristes, techniciens

**ÉVALUATION ET SUIVI**

Évaluations tout au long de la formation. Des évaluations et ateliers pédagogiques sont mis en place à chaque thème abordé

**OBJECTIFS**

Distinguer les effets néfastes du non-respect des règles de construction

Identifier les acteurs concernés et responsables de la qualité d'une construction

Identifier les règles générales de sécurité fixées par le Code de la Construction et l'Habitation

Connaître les principales règles de sécurité sur l'usage des bâtiments

Identifier ce qu'est la résistance au feu

Identifier les principaux risques d'incendie domestique

Connaître les principales règles de l'art des escaliers

Repérer la dangerosité d'un escalier

Connaître ce que prévoit la réglementation en matière de sécurité

Définir ce qu'est un Établissement Recevant du Public

Connaître les principes de sécurité incendie

Comprendre la réglementation sur l'accessibilité et ses enjeux

Identifier les obligations en matière d'établissement recevant du public

**PROGRAMME**

- Introduction à la réglementation de la construction
- Les règles fixées par le Code de la construction et de l'habitation
- Réglementation du classement des immeubles et généralités sur la sécurité incendie
- La sécurité sur l'usage des bâtiments
- Connaissances générales sur les incendies en France
- La résistance au feu
- Les fondamentaux de l'accessibilité des bâtiments



- Les fondamentaux des garde-corps
- Les fondamentaux des escaliers

**VALIDATION**

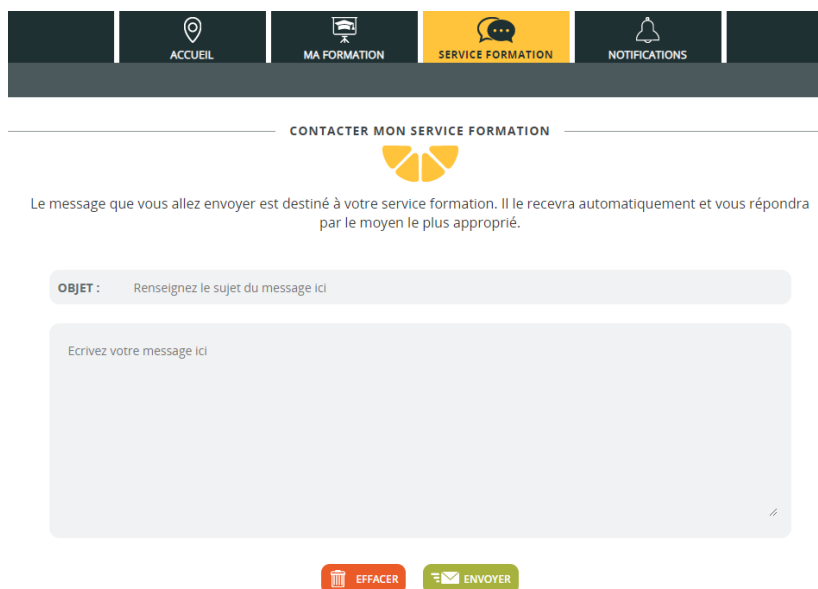
Attestation de fin de formation délivrée par l'OFIB, organisme certifié QUALIOP1



# MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

La formation est réalisée à distance. L'animation pédagogique prend la forme d'une alternance de séquences théoriques et d'évaluations sous formes d'ateliers interactifs : glisser-déposer, texte à trous, QCM, quiz, études de cas pratiques basés sur des situations professionnelles, association de cartes, images interactives (...). La formation est réalisée au moyen d'un ordinateur, d'un smartphone ou d'une tablette disposant d'une bonne connexion Internet. L'accès à la plateforme et au programme est établi pour une durée de 3 mois à compter de votre première connexion.

Vous pouvez à tout moment nous interroger ou poser vos questions sur notre plateforme d'E-learning (voir champ ci-dessous) ou nous adresser un courriel à l'adresse suivante : [formation@ofib.fr](mailto:formation@ofib.fr). Au besoin l'un de nos formateurs pourra vous contacter sur votre lieu de travail du lundi au vendredi (9h00/12h00 -14h00-17h00)



ACCUEIL MA FORMATION SERVICE FORMATION NOTIFICATIONS

CONTACTER MON SERVICE FORMATION

Le message que vous allez envoyer est destiné à votre service formation. Il le recevra automatiquement et vous répondra par le moyen le plus approprié.

OBJET : Renseignez le sujet du message ici

Ecrivez votre message ici

EFFACER ENVOYER

**Attention** : la question posée devra être en rapport avec la séquence ou le parcours proposé ; toute question relative à un sujet non abordé ou relevant de conseil stratégique ou juridique sera automatiquement rejetée.

Tout au long de la formation e-learning, votre assiduité est contrôlée via des données informatiques (temps de connexion, temps passé par activité, score...). La réussite à la formation e-learning est conditionnée par les deux éléments suivants :

- ✓ Vous devez avoir effectué 100% du parcours
- ✓ Vous devez avoir obtenu un score global minimum de 60% aux évaluations

Sous réserve de réussite aux critères ci-dessus, vous recevrez une attestation de formation indiquant le nombre d'heures de formation réalisées et le score global obtenu aux évaluations.